

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/09 : PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT AU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL.

Vu la délibération du 3 décembre 2001, n°1/12/109 acceptant les termes du protocole d'accord concernant la réduction du temps de travail au 1^{er} janvier 2002.

Vu le protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail en date du 7 décembre 2001,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion, en date du 5 janvier 2009 sur le projet d'avenant au protocole,

Monsieur le Maire explique que :

- la journée de solidarité doit être intégrée au protocole afin de fixer la durée annuelle de travail à 1607 heures au lieu de 1600 heures,
- les agents techniques ont formulé une demande de modification des horaires de travail pour passer à 37h30 hebdomadaire (en travaillant de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 toute l'année), soit 9 jours d'ARTT.

Le protocole d'accord pour les ARTT stipulait les horaires suivants pour les services techniques :

- 35h semaine en hiver avec embauche à 8h30
- 39h en été avec embauche à 7h45

soit 8 jours d'ARTT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter les termes de l'avenant au protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/10 : FINANCES – OUVERTURE DE CREDIT EN FONCTIONNEMENT POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC

Vu la délibération n°05/02/12 décidant d'accepter le versement tous les deux mois de la subvention à l'OGEC,

Monsieur le Maire expose que le budget de l'année 2009 n'étant pas voté, le montant du 1^{er} versement peut être établi par rapport au montant versé tous les deux mois en 2008 soit 8982.50 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de verser 8982.50 € de subvention à l'OGEC correspondant au 1^{er} versement de l'année 2009.

DIT que le montant de cette subvention sera intégré au total de la subvention à l'OGEC qui sera décidé lors du vote du budget principal 2009.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/11 : VOIRIE – RENOUELLEMENT DU MARCHE A BON DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES 2009.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché à bon de commande passé avec l'entreprise CHOLET TP pour les travaux de voiries communales.

Il expose que le marché est renouvelable par décision expresse.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de renouveler le marché pour l'année 2009 pour les travaux d'entretien de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'autoriser le maire à renouveler le marché à bon de commande avec l'entreprise CHOLET TP – rue du Grand Pré BP 10022 à CHOLET pour l'année 2009.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/12 : DOSSIER DE SUBVENTION – TRAVAUX – ETANCHEIFICATION DE LA RESERVE D'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaliser des travaux d'étanchéité sur la réserve d'eau de la zone de loisirs.

En effet, la commune dispose d'une réserve d'eau recueillant les eaux pluviales et de ruissellement de la zone de loisirs comprenant les terrains de football, les toitures et parkings de la salle polyvalente et de loisirs. Cette réserve alimente l'arrosage des terrains de football et des espaces verts communaux.

Cependant, elle n'est pas étanche et peut s'assécher en période estivale. La commune a alors l'obligation de se servir du service d'eau potable pour alimenter tous les arrosages.

Après avoir étudiée le taux de remplissage de la réserve d'eau, la commune a envisagé les travaux d'étanchéité sur le bassin afin d'assurer un stockage annuel suffisant. Elle a ensuite proposé son action à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise. L'action a été retenue pour être financée à hauteur de 65 % par le Conseil Régional, au titre de l'action n°32 intitulée «Mise en place d'actions d'économies d'eau potable» dont l'enjeu pour le SAGE est de maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau.

Ce projet a le double intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche en faveur de l'environnement tout en respectant les finances de la commune par les économies engendrées sur les factures d'eau.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT l'intérêt que représente les travaux d'étanchéification du bassin d'orage,

DECIDE d'adopter le projet d'étanchéification de la réserve d'eau de la zone de loisirs dans le but de réaliser des économies d'eau potable.

CONSIDERANT le coût que représente cet investissement,

ADOpte le programme de financement tel qu'exposé ci-dessous,

DEPENSES : **40 000 € TTC**

RECETTES :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| - commune de ROUSSAY : 35 % | 14 000 € TTC |
| - Conseil Régional : 65 % | 26 000 € TTC |

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et engager l'opération dans le cadre du CRBV du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/13 : DELEGATIONS AU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE.

Monsieur le Maire expose que le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Montfaucon demande la désignation de deux délégués de la commune, pour siéger dans leur conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de déléguer Madame Chantal Lepagnol comme titulaire et Madame Sylvie Morille comme suppléant, au Service de Soins Infirmiers à Domicile de Montfaucon.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/14 : SIEML – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU LAYON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 10 décembre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la nouvelle communauté de communes mentionnée ci-dessous,

Le conseil municipal de ROUSSAY :

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/15 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision du conseil municipal de TORFOU en date du 11 décembre 2008 décidant de participer aux frais de fonctionnement des enfants de TORFOU inscrits à l'école de ROUSSAY, pour l'année 2007-2008, pour un coût total de 827.62 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter cette participation.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer le contrat avec la commune de TORFOU fixant les termes de cet accord.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE ROUSSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 5 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Martin, Maire de ROUSSAY.

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier Belliard, Jean-Claude Chateigner, Jean-Pierre Coiffard, Eric Chouteau, Céline Clochard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Sylvie Morille, Olivier Rahard, Jacques Roy, conseillers municipaux.

EXCUSES : Marie-Françoise Cavé, Elizabeth Pouplard, Anne Sorin

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques Roy

Convocation du 28 Janvier 2009 – Affichage du 6 Février 2009

Conseillers en service : 15 - Présents : 12

09/02/16 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OGEC

L'OGEC de l'école Sainte Marie demande la désignation d'un élu de la commune afin de siéger au sein de son conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE Monsieur Olivier Belliard comme délégué de la commune au sein du conseil d'administration de l'OGEC de l'école Sainte Marie de ROUSSAY.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2009.

A Roussay, le 6 février 2009

Le Maire, Jean-Louis Martin.